

LA VIE ECONOMIQUE

- [Ce que contient la lettre Macron aux Européens](#)
- [Permis, salaires, tabac... ce qui change au 1er mars](#)
- [Assurance chômage : l'Etat reprend la main](#)
- [Assurance chômage des cadres : la CGC dénonce un "marché de dupes"](#)
- [Pour Le Maire, les "Gilets jaunes" font perdre 0,2 point de croissance par trimestre](#)
- [Carburants: Macron projette de moduler les taxes en fonction du cours du pétrole](#)
- [La construction de logements poursuit sa dégringolade en France](#)
- [Brexit : 6 dirigeants sur 10 redoutent un impact négatif sur l'économie](#)
- [Le marché automobile français repart de l'avant](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les nouvelles formes du travail illégal](#)
- [Buzyn : les tarifs des hôpitaux augmenteront de 0,5%](#)

FISCALITE

- [Macron se déclare "plutôt favorable" à accélérer la baisse des impôts](#)
- [Bruno Le Maire : la taxation des GAFA pourra « rapporter 500 millions d'euros par an »](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [PSA va verser à ses salariés français une prime de 3810 euros](#)
- [Soc Gen songe à supprimer 1.500 emplois dont 700 en France dans la banque d'investissement](#)
- [Conforama : jusqu'à 2000 emplois menacés en France](#)
- [L'agence de presse Reuters veut supprimer 30% de ses effectifs en France](#)
- [Air France-KLM : La Haye monte à 14 %, Le Maire dénonce une opération « inamicale ». L'Etat néerlandais s'engage à ne pas acquérir davantage d'actions Air France-KLM](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines - Hauts-de-Seine : la télémédecine fait son entrée dans vingt-six Ehpad](#)

TEXTES JURIDIQUES / RAPPORTS DIVERS

- [Conseil d'Orientation pour l'Emploi : Travail non déclaré, février 2019](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Ce que contient la lettre Macron aux Européens

Le 04/03/19, le président **Macron** a publié une tribune sur sa vision de l'Europe de demain, ce dans 28 pays européens. Les sujets abordés :

01)- La création d'une police des frontières communes. Il s'agit de remettre à plat l'espace Schengen, zone de libre circulation qui comprend 26 pays, dont 22 européens. **M. Macron** : « *La frontière, c'est la liberté en sécurité* ». Le but est double : remplir des obligations de contrôles rigoureux aux frontières et pratiquer une même politique d'asile, « *avec les mêmes règles d'accord et de refus* ».

02)- La création d'une banque européenne du climat. Il s'agit de financer la transition écologique. Il faut donc s'organiser au niveau de l'Europe, par la création d'une banque européenne du climat et l'instauration d'une force sanitaire européenne chargée de renforcer le contrôle des aliments, ainsi qu'une « *évaluation scientifique indépendante des substances dangereuses pour l'environnement et la santé* ». Objectif : 0 carbone en 2050 et division par deux des pesticides en 2025.

03)- L'instauration d'une préférence européenne. Le but : assurer une juste concurrence et lutter contre « *les entreprises qui portent atteinte à nos intérêts stratégiques et nos valeurs essentielles* ». Parmi les règles avancées : les normes environnementales, la protection des données et le juste paiement de l'impôt. **M. Macron** : « *[J'appelle l'Europe à mieux] réguler les géants du numérique, en créant une supervision européenne des grandes plateformes (sanctions accélérées des atteintes à la concurrence, transparence de leurs algorithmes...)* ».

04)- La création d'un bouclier social européen. Le but : garantir la même rémunération sur le même lieu de travail, avec un salaire minimum européen adapté à chaque pays. Pour Emmanuel Macron, il faut privilégier l'esprit de convergence entre partenaires européens plutôt que l'esprit de concurrence, afin de « *retrouver l'esprit de progrès* » et lutter contre le dumping social. En cela, M. Macron reste dans la ligne du projet de « *Socle européen des droits sociaux* » qui a été signé en novembre 2017 par les 28 Etats membres de l'Union Européenne, à Göteborg en Suède.

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190304.OBS1179/ce-que-contient-la-lettre-macron-aux-europeens.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20190305](https://www.nouvelobs.com/politique/20190304.OBS1179/ce-que-contient-la-lettre-macron-aux-europeens.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20190305)

(Source : www.nouvelobs.com du 04/03/2019)

[Retour au sommaire](#)

● Permis, salaires, tabac... ce qui change au 1er mars

Tour d'horizon rapide de ce qui change au 01/03/19. **01)-** Désormais, en vertu du décret du 08/01/19 sur l'**égalité salariale**, les entreprises vont devoir publier chaque année un index d'égalité hommes/femmes. Cela se fera progressivement. Sont tout d'abord concernées les entreprises de 1 000 salariés. Au 01/09/19, cela sera le tour des entreprises de 250 à 1 000 salariés. Enfin, au 01/03/2020, les entreprises de plus de 50 salariés. **02)-** Concernant l'immobilier, l'**éco-PTZ** (prêt à taux zéro) est prolongé jusqu'en 2021. Il a été décidé que ses conditions d'éligibilité seraient maintenant alignées sur celles de l'obtention du CITE (crédit d'impôt pour la transition écologique). Désormais, l'éco-PTZ concernera tous les logements de plus de deux ans. Autres mesures de la réforme : la condition de bouquet de travaux est supprimée, la durée d'emprunt à 15 ans est uniformisée, la liste des travaux éligibles est élargie et la durée de remboursement pour certains types de travaux est allongée. **03)- Le tabac** augmente de 50 centimes en moyenne. L'objectif du gouvernement : le paquet de cigarettes à 10 euros en 2020. **04)- Le permis cyclomoteur et voiturette** est modifié. La formation sera un peu plus longue (1 heure), de manière à sensibiliser les conducteurs aux risques routiers. Un équipement sera aussi obligatoire (casques, gants, manches longues, etc.). **05)-** Entrée en vigueur de la **loi asile et immigration**, promulguée le 10/09/18. Cette loi doit permettre de réduire le délai de traitement des demandes d'asile, d'améliorer l'accueil de ceux qui obtiennent l'asile en France, de faciliter les reconduites aux frontières pour les autres.

https://www.cnews.fr/france/2019-03-01/permis-salaires-tabac-ce-qui-change-au-1er-mars-817415?elst_newsletter=20190301-13_817415

(Source : www.cnews.fr du 01/03/2019)

● Assurance chômage : l'Etat reprend la main

Le 26/02/19, après l'échec des négociations entre patronat et syndicats, **Edouard Philippe**, premier ministre, a expliqué que l'Etat reprenait la main sur le sujet de l'assurance chômage. Ainsi, il a précisé que les règles d'indemnisation du chômage pour les « *salaires élevés* » allaient être revues. Pourquoi ? Parce que, a dit M. Philippe, « *notre système [...] permet d'obtenir des niveaux d'indemnisation, pour les salaires élevés, trois fois supérieurs à ce qui se passe chez nos voisins* ». **Les syndicats** ont déclaré qu'ils étaient opposés à toute dégressivité des allocations chômeurs, qu'il s'agisse de cadres ou non. Des décisions seront prises dès le printemps et un décret paraîtra « *pendant l'été* ». Autre piste évoquée, le bonus-malus sur les contrats courts. Le but : réduire la précarité. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, la mesure est réclamée par les syndicats. De son côté, le patronat s'y oppose. **M. Philippe** : « *Personne ne nous a proposé à ce stade une meilleure solution que celle du bonus-malus. [C'est donc] une solution [qui est] sur la table* ».

https://www.cnews.fr/france/2019-02-26/assurance-chomage-letat-reprend-la-main-816557?elst_newsletter=20190226-12_816557

(Source : www.cnews.fr du 26/02/2019, Anne Maquignon)

● Assurance chômage des cadres : la CGC dénonce un "marché de dupes"

Suite à l'annonce du premier ministre, **Edouard Philippe**, expliquant l'éventualité d'une réduction des allocations chômeurs versées aux cadres par le gouvernement, les syndicats ont déclaré être opposés à cette mesure. En particulier la CGC (confédération générale des cadres). Les arguments avancés : la mesure ne rapporterait que peu d'économies et menacerait « *la logique assurantielle de l'assurance chômage* ». **François Hommeril**, président de la CFE-CGC : « *La seule manière de faire des économies avec le chômage des cadres, c'est de réduire les allocations à cotisations constantes* ». Avant de préciser qu'en 2017, la participation des cadres représentait 42 % du financement des ressources du régime d'assurance chômage, alors qu'ils ne recevaient que 15 % du total des allocations. Pour la CGC, « *baisser leurs cotisations d'autant que leurs droits ferait perdre des milliards d'euros par an à l'Unédic, ce qui est évidemment l'inverse de l'objectif du gouvernement* ». Mais pour le gouvernement, même si aucune piste précise n'est encore décidée, il est nécessaire de revoir le système d'indemnisation des salaires élevés (cf. notre article ci-dessus). Peut-être en abaissant le plafond d'allocation qui peut être perçue par un salarié. Ce plafond est aujourd'hui de 7 700 euros. **Pôle Emploi**, tout en expliquant que l'indemnisation moyenne d'un demandeur d'emploi « *ne dépassait pas 1 185 euros mensuels* », a précisé que le système fonctionne selon une logique assurantielle. Ainsi, le plafond d'allocation est fixé au même niveau que le plafond des cotisations. « *Le système est donc censé s'équilibrer de lui-même : les allocations reçues par les cadres qui tombent au chômage correspondent aux cotisations qu'ils paient lorsqu'ils travaillent* ». D'autre part, le risque de chômage étant moindre pour les cadres, ces derniers seraient, de fait, des « *contributeurs nets* » au régime. C'est ce qui explique la part très supérieure des cotisations qu'ils versent par rapport aux allocations qu'ils reçoivent. Quant aux économies que le gouvernement pourrait retirer de cette mesure, elles pourraient être d'une importance réduite. « *Baisser le plafond de 4 à 3 fois celui de la Sécurité sociale (de 7 700 à 5 775 euros par mois) ne rapporterait que 137 millions d'euros par an, selon les calculs de l'Unédic* ». Une baisse de 2,5 fois du plafond (4 800 euros par mois) entraînerait 285 millions d'économies par an.

[https://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-des-cadres-la-cgc-denonce-un-marche-de-dupes-808876.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190228](https://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-des-cadres-la-cgc-denonce-un-marche-de-dupes-808876.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190228)

(Source : www.latribune.fr du 28/02/2019, Guillaume du Payrat)

[Retour au sommaire](#)

● Pour Le Maire, les "Gilets jaunes" font perdre 0,2 point de croissance par trimestre

Le 28/02/19, Bruno Le Maire, ministre des Finances, a indiqué que le coût économique de la crise des Gilets jaunes a été estimé à 0,2 point de croissance trimestrielle (contre 0,1 point auparavant). **M. Le Maire** : « *C'est un coût qui est très élevé, qui est de l'ordre de 0,2 point*

de croissance trimestrielle. [...] C'est très important ». Avant de conclure que les manifestations ne menaient nulle part.

[https://www.challenges.fr/economie/le-maire-accuse-les-gilets-jaunes-de-plomber-la-croissance-645185#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190228](https://www.challenges.fr/economie/le-maire-accuse-les-gilets-jaunes-de-plomber-la-croissance-645185#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190228)

(Source : www.challenges.fr du 28/02/2019, avec AFP)

● Carburants : Macron projette de moduler les taxes en fonction du cours du pétrole

Le 26/02/19, le président **Macron** a évoqué, devant les élus du Grand Est, la possibilité d'une taxation « *qui varie en fonction des cours mondiaux* ». Le but : amortir d'éventuelles grosses augmentations à la pompe. Un système proche de la « *TIPP flottante* » (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) qu'avait mis en œuvre, entre octobre 2000 et juillet 2002, le gouvernement Jospin. **M. Macron** : « *Est-ce qu'on peut revenir à une taxation qui varie en fonction des cours mondiaux pour dire : "on garantit à nos concitoyens que quand les prix montent on prend un peu moins de fiscalité ? [...] Ça me semble plus pertinent (...) Est-ce qu'on peut leur garantir que sinon on stabilisera totalement pour ce qui est de la fiscalité ? C'est une autre option* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/carburants-macron-projette-de-moduler-les-taxes-en-fonction-du-cours-du-petrole-808921.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20190227](https://www.latribune.fr/economie/france/carburants-macron-projette-de-moduler-les-taxes-en-fonction-du-cours-du-petrole-808921.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20190227)

(Source : www.latribune.fr du 27/02/2019, avec AFP et Reuters)

● La construction de logements poursuit sa dégringolade en France

Selon les chiffres publiés par le ministère du Logement, la construction chute en France. L'année 2018 a été mauvaise et cette tendance se poursuit en ce début 2019. Les permis de construire : il y en a eu 104 700 entre novembre 2018 et janvier 2019 (- 6,8 % par rapport à la même époque en 2018). Les mises en chantier : il y en a eu 117 300 (- 11,2 %). On notera une brusque aggravation de la tendance à la baisse fin 2018. Ainsi du taux d'annulation des chantiers d'immeubles.

<https://immobilier.lefigaro.fr/article/la-construction-de-logements-poursuit-sa-degringolade-en-france-626f2aca-3a6e-11e9-b3d0-6cd9a38c257c/>

(Source : <https://immobilier.lefigaro.fr> du 27/02/2019)

[Retour au sommaire](#)

● Brexit : 6 dirigeants sur 10 redoutent un impact négatif sur l'économie

OpinionWay a publié les résultats de sa « *grande consultation* », réalisée pour La Tribune, LCI et CCI France, concernant le ressenti des chefs d'entreprise face à un **Brexit** sans accord. 60 % des patrons interrogés ont considéré qu'un tel scénario aurait des répercussions négatives sur **l'économie hexagonale**, 29 % qu'il n'y aura pas de conséquence. Cependant, ils sont 86 % à penser que le Brexit ne jouera pas pour leur entreprise, et 78 % à déclarer ne pas être inquiets face au Brexit. Les positions sont différentes selon les secteurs d'activité. Le commerce et les services sont les secteurs où l'inquiétude est la plus forte (25 % des chefs d'entreprise interrogés). Viennent ensuite l'industrie (14 %) et la construction (10 %). **Sébastien Jean**, directeur du Cepii (centre d'études prospectives et d'informations internationales) : « *Les secteurs les plus directement touchés seraient ceux ayant des chaînes d'approvisionnement complexes et réparties entre le Royaume-Uni et le continent, comme l'aéronautique ou l'automobile. L'agriculture pourrait également être touchée, il s'agit d'un secteur sensible pour la France dans ce contexte, notamment s'agissant des produits laitiers (fromages notamment), de l'élevage, du vin et des préparations alimentaires* ». La taille de l'entreprise joue également un rôle dans la perception du Brexit par les patrons. 29 % des entreprises de plus de 10 salariés expriment leur inquiétude, contre 22 % des entreprises ayant entre 0 et 9 salariés. Concernant l'impact du Brexit sur **l'économie européenne**, 64 % des patrons estiment qu'il sera négatif, 28 % qu'il n'aura pas de conséquences, 5 % qu'il sera positif. Par secteur, le commerce : 81 % des patrons pensent que le Brexit sera négatif pour l'Union européenne (UE). Viennent ensuite les services (59 %), l'industrie (58 %). Enfin, 60 % des patrons sont attachés à **l'euro**. Dans le détail : ils sont 68 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus et 64 % dans les services. **Sur les autres réalisations de l'UE**, sont classés ensuite la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux (37 % des patrons interrogés), le programme

d'échange Erasmus (33 %). En dernier vient la PAC (politique agricole commune), avec 8 %.

Les rapports entre la France et l'UE : 49 % des patrons estiment « *qu'il faut renforcer les pouvoirs de décision de notre pays même si cela doit conduire à limiter ceux de l'Europe* », contre 29 % qui pensent l'inverse. Pour 18 %, il ne faut rien changer à la situation actuelle. Niveau politique, en l'occurrence **les élections européennes**, 42 % des patrons considèrent que ces élections ne servent à rien, 43 % que le parlement européen ne sert à rien. **Le moral des chefs d'entreprise** : il se redresse en janvier (96 points, contre 84 points en décembre 2018). 52 % des patrons pensent en février que « *c'est très bien en ce moment* » (contre 45 % en janvier). La tendance semble ne pas se confirmer lorsqu'on évoque l'avenir, puisque 14 % seulement des chefs d'entreprise estiment que ça sera mieux demain (contre 23 % en janvier). Motifs probables : la révision à la baisse par la plupart des institutions internationales des prévisions de croissance pour 2019 et le « *coup de frein* » des grandes économies mondiales.

→ **NB** : *Méthode. L'étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 614 dirigeants d'entreprise. La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité et la taille, après stratification par région d'implantation. L'échantillon a été interrogé par téléphone. Les interviews ont été réalisées du mercredi 13 au mercredi 20 février 2019.*

[https://www.latribune.fr/economie/france/brexit-6-dirigeants-sur-10-redoutent-un-impact-negatif-sur-l-economie-808952.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190228](https://www.latribune.fr/economie/france/brexit-6-dirigeants-sur-10-redoutent-un-impact-negatif-sur-l-economie-808952.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190228)

(Source : www.latribune.fr du 28/02/2019, Grégoire Normand)

● **Le marché automobile français repart de l'avant**

Le 01/03/19, le **CCFA** (comité des constructeurs français d'automobiles) a indiqué, dans ses statistiques, que le marché français avait connu une progression de 2,1 % sur un an en février, après une période de baisse de cinq mois consécutifs. 172 443 automobiles neuves ont été vendues en février (+ 0,5 % de progression sur les deux premiers mois de l'année). Les résultats de PSA ont tiré le marché à la hausse, avec + 10,7 % de ventes. **PSA** dans le détail : DS (+ 25,7 %), Opel (+ 24,6 %), Citroën (+ 20,1 %), Peugeot (+ 2,5 %). Les ventes de **Renault**, elles, sont restées stables (+ 0,3 %). Dans le détail : Renault (- 1,4 %), Dacia (+ 3,4 %). Il ressort de tout cela qu'en février, les constructeurs français ont progressé sur le marché de 6,3 % et, à 58,6 % des immatriculations, leur part a connu une hausse de 2,3 points. Le premier importateur étranger en France reste Volkswagen (+ 2,8 % d'immatriculations en février).

https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/0600816138893-le-marche-automobile-francais-repart-de-lavant-2248869.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20190301-%5BProv_%5D-1413980

(Source : www.lesechos.fr du 01/03/2019, AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Les nouvelles formes du travail illégal**

Le **COE** (conseil d'orientation pour l'emploi) vient de publier un rapport sur le travail illégal (voir l'ensemble du rapport dans notre rubrique « *Textes juridiques / Rapports divers* »), et notamment sur les nouvelles formes de travail illégal. Notons d'abord que 5 % de la population des 18 ans et plus seraient concernés. Ensuite, le travail illégal se développerait plus particulièrement dans les zones encore floues, comme l'auto-entreprise ou l'économie collaborative. Le rapport précise qu'il représenterait « *entre 2 et 3 %* » de la masse salariale. Le COE a recensé **trois pratiques de fraudes émergentes : 01)-** La fraude au travail détaché. Pour rappel, la France vient en seconde position après l'Allemagne concernant le nombre de travailleurs détachés (plus de 500 000 personnes en 2017). Les fraudes ont lieu via l'intérim, ou des montages juridiques via des sociétés écran, ou des systèmes de sous-traitance en cascade, ou des sociétés « *coquilles vides* ». **02)-** L'auto-entreprise. Si ce statut peut permettre d'inciter à « *remettre dans la légalité* » des situations de travail auparavant non-déclarées, il « *comporte à l'inverse des risques de détournement* ». Par exemple quand un employeur contraint un travailleur à se déclarer en auto-entrepreneur. Autre exemple : La « *dissimulation d'activité lié à la faiblesse des obligations comptables et sa simplicité* ».

03)- Les plateformes numériques. Leur développement et leur fonctionnement (l'intermédiation) fait apparaître des « zones grises où la frontière entre l'activité privée et l'activité professionnelle [...] sont de plus en plus floues », ce qui peut « faciliter et inciter à des comportements fraudogènes ». Deux sujets sont évoqués : **a)** La question de la déclaration des revenus issus de ces activités ; **b)** L'existence éventuelle de salariat déguisé, « une situation qui vient d'être épinglée par la Cour de cassation pour un coursier à vélo et par la Cour d'appel de Paris pour un chauffeur Uber ».

https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0600793928111-les-nouvelles-formes-du-travail-illegal-2248176.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20190227-%5BProv_%5D-1413980

(Source : www.lesechos.fr du 27/02/2019, Leïla de Comarmond)

● **Buzyn : les tarifs des hôpitaux augmenteront de 0,5%**

Le 26/02/19, **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, a indiqué que les tarifs des hôpitaux allaient connaître une augmentation de 0,5 % en 2019, soit une hausse du budget des hôpitaux de deux milliards d'euros. Le but : permettre à ces derniers d'investir et de se restructurer. **Mme Buzyn** : « Les hôpitaux souffrent depuis plusieurs années d'une baisse de leurs tarifs, ce qui a évidemment mis énormément de pression sur leur personnel, sur leur capacité d'investissement, sur leur capacité d'achat de matériel ». Dans le détail, l'activité de médecine chirurgie obstétrique (+ 250 millions d'euros), la psychiatrie (+ 100 millions d'euros). **Mme Buzyn** : « Au total, cette année l'hôpital verra son budget passer de 80 milliards à 82 milliards d'euros ». Ce qui, selon elle, va permettre d'acheter du matériel neuf ou encore d'investir dans des locaux : « Ça va arrêter de mettre une pression sur les professionnels (...). Tout cet étai permanent sur l'hôpital va pouvoir être desserré ». Cette décision, a poursuivi Mme Buzyn, est une façon de débiter la transformation du système de santé. Il s'agit de réorganiser la médecine de ville tout en permettant aux hôpitaux de se restructurer. Ceci en restant dans le cadre de l'enveloppe votée par le parlement pour l'assurance-maladie. Mme Buzyn a aussi indiqué que le gouvernement mettait la pression sur le prix des médicaments : « Les industriels ne sont pas contents, mais ça nous permet de dégager des marges de manœuvre pour les hôpitaux ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/buzyn-les-tarifs-des-hopitaux-augmenteront-de-0-5-20190226>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/02/2019, Caroline Pailliez, édité par Danielle Rouquié, avec Reuters)

FISCALITE

● **Macron se déclare "plutôt favorable" à accélérer la baisse des impôts**

Le 26/02/19, le président **Macron** s'est déclaré « plutôt favorable » à une accélération de la baisse de la fiscalité à l'issue du Grand débat (fin mi-mars). **M. Macron** : « J'ai pris dans la campagne de 2017 des engagements de réduire le niveau de fiscalité, ça fera partie des grands choix macroéconomiques de cette sortie de débat ». Avant d'ajouter qu'il fallait agir avec prudence, les Français étant attachés aux solidarités qui sont financées par l'impôt. Et de préciser qu'il n'y aura pas de retour de la taxe carbone.

[https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/macron-plutot-favorable-a-acceler-er-la-baisse-de-la-fiscal-644859#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190226](https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/macron-plutot-favorable-a-acceler-er-la-baisse-de-la-fiscal-644859#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190226)

(Source : www.challenges.fr du 26/02/2019, avec Reuters et AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Bruno Le Maire : la taxation des GAFAs pourra « rapporter 500 millions d'euros par an »**

Le 03/03/19, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a expliqué dans Le Parisien que la taxe GAFAs (les géants de l'Internet, une trentaine d'enseignes parmi lesquelles Google, Amazon, Facebook, Apple, Uber, Airbnb, Booking, Criteo, etc.) s'appliquera aux entreprises dont le chiffre d'affaires mondial est de 750 millions d'euros et le chiffre d'affaires dans l'Hexagone de plus de 25 millions d'euros. Les start-up françaises ne sont pas concernées. **M. Le Maire** a expliqué qu'étaient visées tout d'abord les plateformes « qui touchent une commission pour mettre en relation des clients et des entreprises », ainsi que celles œuvrant dans le ciblage publicitaire. Il faut toutefois éviter de pénaliser les entreprises « vertueuses » : « Le montant acquitté sera déductible du résultat comptable sur lequel est calculé l'impôt sur les sociétés. [...] Cela aura pour effet de réduire jusqu'à un tiers

du montant de cette taxe pour les entreprises qui payent leurs impôts en France ». **Alexandre Bompard**, PDG de **Carrefour** dans le JDD, se félicite que la taxation des GAFA « soit sérieusement à l'ordre du jour ». Selon lui, il faut qu'il y ait davantage d'équité entre la taxation des grands groupes de distribution et celle des plateformes internationales, notamment américaines et chinoises. Il s'agit, dit-il, de lutter contre la concurrence d'Amazon ou d'Alibaba. **M. Bompard** : « Il faut aussi impérativement mettre un terme au déséquilibre fiscal entre des enseignes comme les nôtres et les plates-formes universelles américaines ou chinoises ». Et de préciser que le groupe Carrefour payait 83 impôts différents : « A chiffres d'affaires équivalents, nous créons quatre fois plus d'emplois, et eux déversent leurs produits sur le marché sans même payer la TVA, ni d'ailleurs quasiment aucun impôt ». Le principe prôné par lui : à chiffre d'affaires égal, imposition égale.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/03/03/le-pdg-de-carrefour-plaide-pour-une-taxation-plus-equitable-des-plateformes-etrangeres_5430682_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 03/03/2019, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● PSA va verser à ses salariés français une prime de 3810 euros

Le 26/02/19, Carlos Tavarès, PDG de PSA, a annoncé que, grâce à un bénéfice net « historique » en 2018 (2,83 milliards d'euros, soit + 4,7 % par rapport à 2017), PSA allait verser à ses salariés français une prime de performance et d'intéressement de 3 810 euros. Toucheront cette prime les salariés dont les salaires sont inférieurs ou égaux à deux fois le SMIC. En 2017, le montant de la prime avait été de 2 660 euros. Elle connaît donc en 2018 une augmentation de 43 %.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/psa-va-verser-a-ses-salaries-francais-une-prime-de-3810-euros-20190226>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/02/2019)

● Soc Gen songe à supprimer 1.500 emplois dont 700 en France dans la banque d'investissement

D'après Le Figaro, Société Générale (SG) envisage 1 500 suppressions de postes, dont 700 en France. Pour SG, il s'agit d'ajustements structurels et de réduction de coûts supplémentaires nécessaires.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/soc-gen-songe-a-supprimer-1-500-emplois-dont-700-en-france-dans-la-banque-d-investissement-808573.html#xtor=EPR-2-\[banque-industrie-financiere\]-20190226](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/soc-gen-songe-a-supprimer-1-500-emplois-dont-700-en-france-dans-la-banque-d-investissement-808573.html#xtor=EPR-2-[banque-industrie-financiere]-20190226)

(Source : www.latribune.fr du 26/02/2019, Delphine Cuny)

● Conforama : jusqu'à 2000 emplois menacés en France

Le groupe sud-africain Steinhoff, propriétaire de Conforama, essaie de vendre l'enseigne depuis six mois. D'après BFM Business, 2 000 emplois seraient menacés en France, sur un total de 9 000 salariés (14 000 en Europe). Pourquoi ? Parce que les activités de Conforama en France, qui représentent les deux tiers des activités du groupe, ont perdu plus de 100 millions d'euros l'an passé. La cause : la concurrence d'Ikea et du e-commerce. Sans compter que les créanciers du groupe auraient repéré « plusieurs milliards d'euros d'irrégularités comptables ». On s'achemine donc vers la fermeture d'une quarantaine de magasins. Dans les repreneurs potentiels, on note But, Fnac Darty et Casino. Mais leur motivation serait plutôt tiède, le secteur de l'ameublement étant considéré comme « sinistré ».

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/conforama-jusqu-a-2000-emplois-menaces-en-france_2064353.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 27/02/2019)

[Retour au sommaire](#)

● L'agence de presse Reuters veut supprimer 30% de ses effectifs en France

Le 27/02/19, une source syndicale (non précisée dans l'article) a indiqué que l'agence de presse **Reuters** entend supprimer 26 postes en France (soit 30 % de ses effectifs dans l'Hexagone). Les départs se feraient sur la base du volontariat et du non remplacement de départ à la retraite. Sont concernés les services d'édition qui travaillent exclusivement en

français, les chefs intermédiaires et le rédacteur en chef du service France. Le but : réorganiser la rédaction en pôles bilingues. De son côté, l'AFP envisage, dans le cadre d'un plan de transformation, la suppression nette de 95 emplois sur cinq ans. Le but de ce plan : ramener le résultat net de l'entreprise à l'équilibre en 2021.

[https://www.nouvelobs.com/medias/20190228.OBS0996/l-agence-de-presse-reuters-veut-supprimer-30-de-ses-effectifs-en-france.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20190228](https://www.nouvelobs.com/medias/20190228.OBS0996/l-agence-de-presse-reuters-veut-supprimer-30-de-ses-effectifs-en-france.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20190228)

(Source : www.nouvelobs.com du 28/02/2019, avec AFP)

● Air France-KLM : La Haye monte à 14 %, Le Maire dénonce une opération « inamicale ». L'Etat néerlandais s'engage à ne pas acquérir davantage d'actions Air France-KLM

Le 26/02/19, l'Etat néerlandais a pris 12,68 % d'Air France-KLM, avant de renforcer encore sa participation le lendemain, mercredi 27/02, en montant à 14 % des parts du capital. Ainsi, l'Etat néerlandais est désormais à égalité avec l'Etat français en ce qui concerne le nombre d'actions ; mais l'Etat français garde toutefois sa prépondérance, puisqu'une règle datant de 2015 attribue un vote double « aux détenteurs d'actions conservées depuis plus de deux ans » (soit 22 % pour la France contre 11 % pour les Pays-Bas). **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a déclaré que l'opération menée par les Pays-Bas était « *inamicale et incompréhensible* ». De son côté, **le gouvernement néerlandais** a expliqué qu'il n'entendait pas acheter d'autres actions d'Air France-KLM, ni prendre le contrôle du groupe. Avant d'affirmer qu'il exprimait « *son soutien à la direction d'Air-France-KLM dans son engagement d'améliorer la performance économique et financière du groupe* ». Mais sa participation accrue va lui permettre d'exercer une influence sur les développements futurs du groupe « *afin de pouvoir, entre autres, s'assurer du respect des intérêts nationaux des Pays-Bas* ». Enfin, il entend réclamer une « *représentation équitable et conforme à sa participation au capital [au conseil d'administration du groupe]* ».

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0600802548882-air-france-klm-les-autorites-francaises-sopposent-au-fait-accompli-neerlandais-2248248.php>

[https://www.challenges.fr/entreprise/amsterdam-ne-va-pas-acquerir-plus-d-actions-d-air-france-klm_645607#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190302](https://www.challenges.fr/entreprise/amsterdam-ne-va-pas-acquerir-plus-d-actions-d-air-france-klm_645607#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190302)

(Sources : www.lesechos.fr du 27/02/2019, Bruno Trevidic, www.challenges.fr du 02/03/2019)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Yvelines - Hauts-de-Seine : la télémedecine fait son entrée dans vingt-six Ehpad

Deux hôpitaux versaillais sont désormais entièrement équipés pour pratiquer des téléconsultations. **Les cibles** : 26 Ehpad réparties sur les Yvelines et les Hauts-de-Seine, Ehpad Champfleury, Ehpad Fondation Lepine-Providence (Versailles), Ehpad Korian Hameau du Roy (Le Chesnay-Rocquencourt), Ehpad Korian Le cœur volant (Louvenciennes), Ehpad Korian Les Saules (Guyancourt), Ehpad Le clos Saint-Jean (Gargenville), Ehpad Les Aulnettes (Gargenville), Ehpad Les Lys (Le Chesnay-Rocquencourt), Ehpad Notre Dame (Le Pecq), Ehpad Parc de l'Abbaye (Saint-Cyr-l'Ecole), Ehpad Résidence des Coteaux (Saint-Germain-en-Laye), Ehpad Résidence Marconi (Chatou), Ehpad Résidence Orpea (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), Ehpad Augustine (Versailles), Ehpad Villa d'Epidaure (La Celle-Saint-Cloud), Had Yvelines sud (Guyancourt), Résidence Eleusis (Poissy), Résidence Fontaine (Poissy), Résidence des chênes d'or (Le Chesnay). Ehpad La source d'Auteuil (Paris), Ehpad La Roseraie (Colombes 92), Ehpad La Faiencerie (Sceaux 92), Ehpad Korian les sarments (Suresnes 92), Ehpad Le Bel-Air (Clamart 92), Ehpad Tiers-Temps (Suresnes 92), La Maison de l'Erable argenté (Clamart 92). Le montant de la consultation est de 30 euros avec un gériatre, de 46 euros avec un psychiatre. Un des objectifs : limiter les prises médicamenteuses et prévenir les risques infectieux. **Fabienne Desrousseaux**, gériatre : « *Je suis très satisfaite de ce nouveau système. Pour des personnes qui ont des besoins systématiques, ça évite aux patients de se déplacer à chaque fois* ». La téléconsultation a cependant ses limites, puisque pour certains cas, il y a besoin d'être en contact direct et de toucher le patient.

[Retour au sommaire](#)

[http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-hauts-de-seine-la-telemedecine-fait-son-entree-dans-vingt-six-ehpad-28-02-2019-8022288.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-hauts-de-seine-la-telemedecine-fait-son-entree-dans-vingt-six-ehpad-28-02-2019-8022288.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 28/02/2019, Margaux Bourgasser (avec L.M.)

TEXTES JURIDIQUES / RAPPORTS DIVERS

● Conseil d’Orientation pour l’Emploi : Travail non déclaré, février 2019

→ **Présentation du Conseil d’Orientation pour l’Emploi** : « Le travail non déclaré représenterait en France entre 2 et 3 % de la masse salariale et pourrait concerner, selon les formes et temporalités prises en compte, autour de 5 % de l’ensemble de la population de 18 ans ou plus. Il s’agit donc d’un phénomène significatif, même si en la matière les différentes estimations doivent être, par définition, prises avec prudence. Qu’il soit probablement plus faible en France que dans la plupart des pays de l’Union européenne et qu’aucun signe ne permette *a priori* de témoigner d’une quelconque augmentation tendancielle ne peuvent en aucun cas conduire à relativiser ce phénomène et ses conséquences. De fait, les enjeux inhérents au travail non déclaré sont extrêmement importants. Les premiers enjeux sont bien évidemment pour les personnes. En l’absence de déclaration, les travailleurs sont privés des droits attachés au statut de salarié (ou d’indépendant selon le cas) : les garanties en termes de salaire, de congés payés, d’horaires et de conditions de travail, de formation professionnelle, de mobilité, de représentation collective, mais aussi les droits à la protection sociale (indemnisation du chômage, droits à retraite, protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles...) ne sont plus assurés. Non déclarées, les personnes peuvent se retrouver en situation de forte précarité et de grande dépendance ce qui est susceptible, dans nombre de cas, de conduire à des situations de travail aux limites de la dignité humaine. Et ces conséquences sont d’autant plus lourdes que les travailleurs concernés sont souvent ceux qui sont déjà les plus en difficulté ou les plus fragiles. Les enjeux concernent aussi les entreprises. Le travail non déclaré est de nature à fausser les conditions d’une concurrence loyale et à perturber le fonctionnement normal du marché du travail dans une économie où les diverses cotisations et contributions assises sur le travail constituent une composante significative des coûts de production des entreprises. En employant des personnes non déclarées, les entreprises fraudeuses échappent à la réglementation et peuvent alors profiter abusivement d’un coût du travail moins élevé que les entreprises en règle. C’est tout l’équilibre de secteurs entiers qui peut alors être affecté. Les enjeux se mesurent également en termes de manque à gagner pour les comptes publics et de sécurisation du financement de notre système de protection sociale. L’ACOSS estimait ainsi que le manque à gagner, pour le seul travail dissimulé, en matière de cotisations sociales atteignait probablement entre 4,4 et 5,7 milliards d’euros en 2016 pour les régimes de protection sociale. Le troisième objectif est d’identifier les leviers de politiques pertinents pour prévenir et réduire le travail non déclaré. Pour cela, le Conseil a cherché à recenser en quoi, au vu de ce diagnostic des formes et des causes de la non-déclaration, les politiques publiques peuvent exercer une influence (positive ou négative) sur la déclaration. Il ne s’agira pas pour le Conseil de dresser un panorama exhaustif de l’ensemble des politiques publiques pouvant influencer sur la déclaration (une grande partie des politiques publiques est ici potentiellement concernée), mais plutôt d’identifier, compte tenu des évaluations qui ont pu être réalisées, certaines « bonnes pratiques » qui ont produit des résultats : en l’espèce, le Conseil s’est principalement attaché à analyser les expériences étrangères (compte tenu notamment de la rareté des évaluations suffisamment solides en France sur le sujet). C’est sur la base de ce diagnostic que le Conseil a formulé, en conclusion, une série de recommandations. »

→ **COE. Le travail non déclaré. Février 2019 (170 pages)** :

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-travail-non-declare-fevrier-2019.pdf>

(Source : www.strategie.gouv.fr, février 2019)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr